



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 29 Janvier 2015 -**

DATE DE CONVOCATION : 24 Janvier 2015

DATE D’AFFICHAGE : 24 Janvier 2015

L’an deux mil quinze, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, GASNIER Gérard, GENEST Dominique, Stéphane MAHEU, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames, CURTIS Melinda, et LECHAT Sylvie, MONTACLAIR Karine formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur DERRIEN Stéphane et Madame BOUTELOUP Céline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PALAIS Alain

** Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Décembre 2014*

** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la régie garderie, le régisseur titulaire est dans l’obligation de se rendre à la Trésorerie de Conlie en fin de chaque mois pour y déposer les recettes encaissées.*

La prise en charge du déplacement par la commune est arrêtée sous forme d’ordre de mission signé par l’autorité territoriale.

Le régisseur fait usage de son véhicule personnel pour les besoins du service.

Pour l'année 2014, après détermination du nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de la régie et la Trésorerie de Conlie, il apparaît que Madame LECUREUIL Magali Adjoint technique territorial, surveillante des enfants à la garderie périscolaire et régisseur titulaire de la régie garderie percevra des frais de déplacement s'élevant à 65,00 € correspondant à 260 kilomètres à 0.25 €/km.

** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de sa fonction de secrétaire de mairie et de régisseur titulaire pour la régie cantine, madame Anita DESILE est amenée à effectuer des trajets pour des réunions ou se rendre à la trésorerie de Conlie pour y déposer des recettes.*

Une attribution des indemnités kilométriques est acceptée par le conseil municipal pour les trajets occasionnés pour ces fonctions pendant l'année 2014.

Après avoir déterminé le nombre de kilomètres parcourus, il apparaît que l'employée communale Madame Anita DESILE, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, a effectué 90.400 kilomètres au cours de l'année 2014.

Le Conseil municipal demande au Maire d'inscrire au budget de la commune en frais de déplacement la somme de 28.92 € - (0.32 €/km).

** Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une régie de recette provenant des encaissements de la garderie municipale a été créée par délibération, et qu'à cet effet un arrêté de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant a été pris.*

Le Maire propose en raison de la responsabilité qui incombe aux régisseurs une indemnité de responsabilité dans la limite des maxima fixés par arrêté ministériel du 3 septembre 2002.

Le conseil municipal, considérant que le montant mensuel des fonds maniés n'atteint pas 1220,00 € et que dans ce cas le montant annuel maximum de l'indemnité de responsabilité pouvant être accordé aux régisseurs est fixé à 110€ :

Décide que Madame LECUREUIL Magali régisseur titulaire percevra pour l'année 2014 une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 110,00 € (C.S.G. et R.D.S. en Diminution).

** Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2015 les subventions ci-après :*

<i>- Association sportive scolaire</i>	<i>1500 €</i>
<i>- Parents et Amis de l'école</i>	<i>140€</i>
<i>- AFN UNC</i>	<i>30€</i>
<i>- Familles Rurales</i>	<i>810€</i>
<i>- Comité des Fêtes</i>	<i>747€</i>
<i>- Lire à Degré</i>	<i>250 €</i>

- Aînés Ruraux	120€
- Gym Degré	200€
- DJS Tennis de Table	200€
- Degré Football Club	350€
- Degré Rando Nature	150€
- Au p'tit marché Degreén	3 600€
- NOR	100€
- Comice Agricole de DEGRE	1 000€
- FERT	100€
- Comice Agricole de Conlie	100€
- Solidarité Travail Conlie	50€
- Aide à Domicile en milieu rural	20€
- Prévention Routière	80€
- Communes traversées par la LGV	50€

** Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes de la Champagne Conlinoise a adhéré au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (SmsAn) en vue de déployer la fibre optique sur le territoire intercommunal.*

Dans le cadre de la réalisation du programme défini par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), la communauté de communes demande à chaque commune de désigner un référent pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal,

Le conseil municipal décide après délibération de désigner Monsieur Denis DELHOMMEAU en qualité de référent pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal pour la commune de DEGRE

** Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que, sur leur autorisation, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement prévues avant le vote du budget.*

Il est proposé l'ouverture de crédits suivants:

- *73,00 € à l'article 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture de crédits de 73,00 € au budget de la commune pour l'année 2015.

** Compte rendu commission budget investissements*

Exposé de Monsieur le Maire sur les éventuels travaux proposés pour 2015.

** Le maire expose le fait que le contrat du photocopieur de la mairie est arrivé à échéance. Des devis ont été demandé à deux fournisseurs DACTYL BURO et TOSHIBA, sur du matériel reconditionné ou neuf*

Après étude des devis, le choix du conseil municipal s'arrête sur du matériel reconditionné sous forme d'un contrat de location de 5 ans avec maintenance pièces, main d'œuvre, déplacement, encre, proposé par la société DACTYL BURO

Le conseil municipal

- accepte la proposition de la société DACTYL BURO pour une location de 5 ans pour la somme de 125 € HT/ par trimestre

- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses :

- Courrier envoyé par Monsieur Le Maire à Madame La sous préfète suite au courrier reçu fin décembre en maire excluant pour la deuxième année consécutive la distribution de la DETR à la commune. Ce courrier souligne le désengagement des services de l'Etat sur notre territoire par rapport aux problèmes que la commune peut rencontrer (travaux LGV et ses implications au niveau des conséquences, aucun suivi à la mise en place des TAP, nouvelles compétences sans financements...)*
- Courrier au Sénateur BOULARD par rapport aux inquiétudes sur la fin des travaux concernant la création de la LGV. Comité de suivi le 29 janvier. Après ce comité de suivi où les maires concernés par la LGV participaient, une réponse à chaque problème est demandée à Eiffage.*
- Les titres de propriété liés aux changements de propriétaires après remembrement seront envoyés prochainement.*
- Réfection des routes : été 2015*
- Alimentation électrique des lignes*
- Un rappel : la ligne est interdite au public*
- Replantation au printemps*
- Toujours pas de réponse avec les personnes s'occupant des travaux connexes à propos d'accès à certaines parcelles.*
- Réunion pour les activités péri scolaires : la commune devra réaliser un PEDT (projet éducatif territorial) pour prétendre au fond d'amorçage.*
- Réunion prévue pour ADS (application droit du sol) pour convention avec les communes.*

Prochaines Réunions :

- Com Impôts mercredi 11 février 11h00 à la mairie*
- Conseil Municipal 19 février 2015 20h30*
- Vote budget 26 février à 17h30 CCAS et 18h00 B. assainissement et B. principal*